Française Roller & Skateboard

RÈGLEMENT PARTICULIER DES COMPÉTITIONS DE MOUNTAINBOARD

Validé par le Conseil d'Administration en date du 15 juin 2024





REGLEMENT PARTICULIER DES COMPETITIONS DE MOUNTAINBOARD

Validé par le Conseil d'Administration en date du 15 juin 2024

TABLE DES MATIERES

1	GENERAL	4
1.1	OBJET	4
1.2	ORGANISATION DES COMPETITIONS	
2	CHAMPIONNATS DE FRANCE	4
2.1	GENERALITES	4
2.2	CATEGORIES (FREESTYLE, BOARDERCROSS, DESCENTEL)	4
2.3	ORGANISATION	
2.4	CALENDRIER	4
2.4	4.1. ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER	4
2.4	4.2. RESPECT DU CALENDRIER	
2.5	ENGAGEMENTS	
2.6	FORMAT DE COMPETITION	5
2.7	CLASSEMENT NATIONAL	
2.8	TITRES DE CHAMPIONS DE FRANCE	
2.9	CONSTITUTION DES JURYS	
2.10	ENREGISTREMENT VIDEO DES COMPETITIONS	5
2.11	CLUB HOTE ET CANDIDATURE	5
3	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX	6
3.1	GENERALITES	6
3.2	CATEGORIES (FREESTYLE, BOARDERCROSS, DOWNHILL)	6
3.3	ADMISSIBILITE DES PARTICIPANTS	6
3.4	ORGANISATION	6
3.5	CALENDRIER	6
3	5.1. ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER	
	5.2. RESPECT DU CALENDRIER	
3.6	ENGAGEMENTS	
3.7	FORMAT DE COMPETITION	
3.8	CLASSEMENTS REGIONAUX	
3.9	TITRES DE CHAMPIONS REGIONAUX	
3.10		
3.11		
3.12	CLUB HOTE ET CANDIDATURE	7
4	MEETING À RAYONNEMENT INTERNATIONAL ET COMPÉTITIONS OFFICIELLES	7
4.1	MEETING A RAYONNEMENT INTERNATIONAL	7
4	1.1. GENERALITES	7
4	1.2. PROCEDURE	8
12	COMPETITIONS OFFICIELLES	Q

1 GENERAL

1.1 OBJET

Le présent règlement traite des règles particulières d'organisation des compétitions et manifestations de Mountainboard.

1.2 ORGANISATION DES COMPETITIONS

Le collectif mountainboard reconnaissent les championnats et les compétitions suivantes :

- 1. Championnats de France
- 2. Championnats Régionaux

2 CHAMPIONNATS DE FRANCE

2.1 GENERALITES

Les championnats de France sont des compétitions qui : Se déroulent sur une ou plusieurs épreuves échelonnées sur la saison Sont ouverts à tous les licenciés FFRS titulaires d'une licence compétition skateboard Sont composés de différentes catégories d'âge et de spécialités officielles Permettent d'effectuer un classement fédéral Décernent le titre de « *Champion de France* ».

2.2 CATEGORIES (FREESTYLE, BOARDERCROSS, DESCENTEL)

Licence FFRS	BOARDERCROSS			FREESTYLE			DESCENTE (facultatif)		
U10									
U12									
U14									
U16									
U18									
U20									
SENIOR									
MASTER									

2.3 ORGANISATION

La saison nationale de mountainboard est composée d'une étape de championnats de France.

Si plusieurs clubs se manifestent pour l'organisation d'un championnat, une saison en 2 ou plusieurs manches de championnat de France pourra être envisagée. Et notamment si un club ne peut pas accueillir l'épreuve de freestyle ou de boardercross. L'organisation d'une épreuve de Descente est facultative.

2.4 CALENDRIER

2.4.1. ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER

L'établissement du calendrier des compétitions est effectué en tenant compte des intérêts de la discipline et des impératifs particuliers connus.

Un événement peut regrouper des compétitions, de plusieurs spécialités et de plusieurs catégories.

Les dates des finales sont établies avant le mois de décembre de la saison sportive en cours par le collectif mountainboard.

2.4.2. RESPECT DU CALENDRIER

Chaque organisateur est tenu de respecter le calendrier officiel de la compétition concernée.

2.5 ENGAGEMENTS

Les engagements sur les compétitions de mountainboard s'effectuent via Rolskanet.

Pour chaque engagement dans un championnat, le club communiquera :

La spécialité : Freestyle, Boardercross, Descente

Le staff du club comprend un Interlocuteur de la Commission sport en structuration pour les questions relatives aux inscriptions, paiements et à la gestion des pratiquants.

Clôture des inscriptions 2 jours francs avant le début de la première épreuve.

2.6 FORMAT DE COMPETITION

Les compétitions sont jugées avec le système défini dans le règlement des dispositions particulières.

Un planning détaillant le déroulement de la compétition concernée est envoyé aux clubs ou diffusé sur un site internet avant le début de la compétition.

Le planning des Championnats de France est réalisé par le collectif mountainboard.

En cas de circonstances exceptionnelles tenant notamment au nombre de participants, le collectif peut être amené à moduler son déroulement ou à l'annuler.

2.7 CLASSEMENT NATIONAL

A l'issue du Championnat de France, le meilleur score total est retenu afin d'établir un ranking par spécialité et par catégorie.

2.8 TITRES DE CHAMPIONS DE FRANCE

Les Titres de Champion de France sont attribués aux vainqueurs des 3 Championnats de France des spécialités :

- 1. BOARDERCROSS
- 2. FREESTYLE
- 3. DESCENTE

Les pratiquants qui se sont positionnés aux meilleures places, dans leurs catégories, sont déclarés champion de France OVERALL.

2.9 CONSTITUTION DES JURYS

Le collectif mountainboard nomme les jurys :

Les jurys sont composés de :

- 1. D'un Panel technique : Assistant contrôleur Data opérateur
- 2. D'un Juge arbitre
- 3. D'un minimum de 3 juges.

2.10 ENREGISTREMENT VIDEO DES COMPETITIONS

Le système vidéo et l'enregistrement des compétitions n'est pas obligatoire.

2.11 CLUB HOTE ET CANDIDATURE

Le collectif valide, après un appel à candidature, la liste des clubs hôtes des Championnats de France.

L'appel à candidature est lancé au cours de la saison précédente.

Le collectif étudiera les dossiers pour rendre sa décision avant le 31 octobre de la saison concernée.

Les clubs hôtes s'engagent au respect d'un cahier des charges défini par le collectif.

3 CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

3.1 GENERALITES

Les championnats régionaux sont des compétitions qui :

- Se déroulent sur une épreuve en amont des championnats de France.
- Sont ouverts à tous les licenciés FFRS titulaires d'une licence compétition skateboard
- Sont composés de différentes catégories d'âge et de disciplines officielles.
- Permettent d'effectuer un classement fédéral.
- Décernent le titre de « Champion régional ».

3.2 CATEGORIES (FREESTYLE, BOARDERCROSS, DOWNHILL)

Licence FFRS	BOARDERCROSS			FREESTYLE			DOWNHILL (facultatif)		
U10									
U12									
U14									
U16									
U18									
U20									
SENIOR									
MASTER									

3.3 ADMISSIBILITE DES PARTICIPANTS

Tous les titulaires d'une licence FFRS.

3.4 ORGANISATION

La saison nationale de mountainboard peut être composée d'une ou plusieurs étapes de championnats régionaux. Si plusieurs clubs se manifestent pour l'organisation d'un championnat, une saison en 2 ou plusieurs manches de championnat régional pourra être envisagée. Et notamment si un club ne peut pas accueillir l'épreuve de freestyle ou de boardercross. L'organisation d'une épreuve de Downhill est facultative.

3.5 CALENDRIER

3.5.1. ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER

L'établissement du calendrier des compétitions est effectué en tenant compte des intérêts de la discipline et des impératifs particuliers connus.

Un événement peut regrouper des compétitions de plusieurs championnats, de plusieurs spécialités et de plusieurs catégories.

Les dates des finales sont établies avant le mois de novembre de la saison sportive en cours par le collectif mountainboard de la commission sport en structuration.

3.5.2. RESPECT DU CALENDRIER

Chaque organisateur est tenu de respecter le calendrier officiel de la compétition concernée.

3.6 ENGAGEMENTS

Les engagements sur les compétitions de mountainboard s'effectuent auprès de la ligue régionale (à défaut de ligue régionale, les engagements se feront auprès du collectif et/ou du club organisateur)

Pour chaque engagement dans un championnat, le club communiquera :

La ou les spécialités : Freestyle, Boardercross, Descente.

3.7 FORMAT DE COMPETITION

Les compétitions sont jugées avec le système défini dans le règlement des dispositions particulières.

À cet effet, un planning détaillant le déroulement de la compétition concernée est envoyé aux clubs ou diffusé sur un site internet avant le début de la compétition.

Le planning des Championnats régionaux est réalisé par la ligue régionale

En cas de circonstances exceptionnelles tenant notamment au nombre de participants, la ligue régionale peut être amenée à moduler son déroulement ou à l'annuler.

3.8 CLASSEMENTS REGIONAUX

A l'issue des Championnats régionaux, le meilleur score total est retenu afin d'établir un ranking par spécialité et par catégorie.

3.9 TITRES DE CHAMPIONS REGIONAUX

Les Titres de Champion régionaux sont attribués aux vainqueurs des 3 Championnats séparément :

- 4. BOARDERCROSS
- 5. FREESTYLE
- 6. DESCENTE

Les pratiquants qui se sont positionnés aux meilleures places, dans leurs catégories, sont déclarés champion régional OVERALL.

3.10 CONSTITUTION DES JURYS

La ligue régional (ou le collectif / club organisateur) nomme les jurys :

Les jurys sont composés de :

- 4. D'un Panel : Assistant Spécialiste contrôleur Data opérateur
- 5. D'un Juge arbitre
- 6. D'un minimum de 3 juges.

3.11 ENREGISTREMENT VIDEO DES COMPETITIONS

Le système vidéo et l'enregistrement des compétitions n'est pas obligatoire.

3.12 CLUB HOTE ET CANDIDATURE

La ligue valide, après un appel à candidature, la liste des clubs hôtes :

Des Championnats régionaux.

L'appel à candidature est lancé au cours de la saison précédente.

La ligue étudiera les dossiers pour rendre sa décision en novembre de la saison concernée.

Les clubs hôtes s'engagent au respect d'un cahier des charges défini par le collectif.

4 MEETING À RAYONNEMENT INTERNATIONAL ET COMPÉTITIONS OFFICIELLES

4.1 MEETING A RAYONNEMENT INTERNATIONAL

4.1.1. GENERALITES

Chaque club, comité départemental, ligue, peut organiser librement des compétitions à rayonnement international en informant le collectif.

4.1.2. PROCEDURE

Le club qui souhaite déposer une candidature pour l'accueil d'un événement international doit le faire avec l'autorisation au préalable du collectif mountainboard. Lesquels sont les interlocuteurs de l'IMA (International Mountainboard Association) qui établiront la liste des documents à transmettre.

4.2 COMPETITIONS OFFICIELLES

Liste des compétitions officielles :

- Championnat d'Europe
- Championnat du Monde

Le club ou Comité d'organisation présente sa demande au minimum un an avant la date de début des engagements auprès du collectif qui vérifie la conformité au cahier des charges des WMC et des règlements français en vigueur.

La demande doit être transmise accompagnée des éléments suivants :

- Une présentation du projet d'organisation la compétition
- Dates et lieu
- L'organigramme du comité d'organisation
- Le budget prévisionnel

Après traitement et avis favorable du collectif, cette demande est présentée au Conseil d'Administration de la Fédération qui valide et officialise la demande d'organisation auprès des instances sportives internationales.

Le maintien d'une telle organisation est par la suite subordonné à l'accord des instances sportives internationales et au respect des dispositions fixées par la convention de délégation d'organisation de compétition conclue entre la commission et l'organisateur.

En tout état de cause, l'association organisatrice ou comité d'organisation d'une compétition internationale demeure l'unique responsable de cette organisation et de ses conséquences matérielles et financières.